



LASSAC officiel

Billet n° 16

11 décembre 2010

L'information vérifiable issue de documents officiels ... consultable à volonté, en préservant votre anonymat

Pour consulter l'original d'un document cité en bleu souligné : cliquez dessus

LASSAC, UN SALE COÛT : LE PRIX DE LA MAGOUILLE !



L'épopée du projet de LASSAC ... le début de la fin !

Que reste-t-il du projet ? L'annulation du Plan Départemental d'élimination des Déchets Ménagers et l'annulation de la Délégation de Service Public seront attentivement disséqués dans les billets à venir. Mais aujourd'hui, l'heure semble déjà au bilan :

Chronique d'un fiasco annoncé !

Le projet de LASSAC a été développé, pour des raisons exclusivement d'opportunité politique, au mépris des conseils les plus avisés :

- Le président d'ECCLA s'opposait au choix de LASSAC pour des raisons environnementales ;
- Le préfet de l'Aude, " afin d'assurer la meilleure sécurité juridique possible ", avait expressément rappelé que "le plan devrait préciser les critères retenus pour le choix du site de LASSAC " et qu'un tel choix " ne peut être clairement affiché tant que les autorisations nécessaires ... n'ont pas été accordées ". Le préfet dénonçait aussi les insuffisances du rapport environnemental et ... l'absence de solution alternative.
- Au sein même du bureau du SYDOM, une éminente compétence juridique avait - dès la première heure - marqué son " désaccord sur les conditions dans lesquelles [le SYDOM] s'engage dans cette délicate tuyauterie juridique ".

Les porteurs du projet ont toujours été parfaitement informés des obstacles. Après avoir écarté allègrement tous les sites favorables pour imposer exclusivement LASSAC, aujourd'hui ils ne peuvent pleurnicher de ne pas avoir de solution alternative. Le préfet avait pris soin de signaler ce risque !

Un revers politique majeur !

Après avoir prétexté pendant des années de façon mensongère un choix purement technique, soudainement les causes de l'échec deviennent politiques.

Et la " majorité départementale ", soi-disant forte d'un projet de LASSAC adopté à l'unanimité des élus en totale transparence, se rappelle l'origine consensuelle sortie de l'imaginaire d'un probable commissaire politique !

" L'unanimité " n'a jamais rassemblé plus de 15 maires sur 438 (voir LASSAC officiel n° 12).

Mais aujourd'hui, le fatalisme des moutons cathares s'effrite : on sait maintenant, on a la preuve que les décisions féodales dans l'Aude peuvent être contestées avec succès !

Il s'agit véritablement d'un double échec politique :

- L'échec du dossier des ordures ménagères, aux enjeux politico-financiers évidents ;
- L'échec d'une méthode de gestion par le département, commune à trop de dossiers.

Le prix de la magouille en millions d'euros !

En tenant compte de tout ce qui a été engagé pour rendre crédible le choix de LASSAC, le coût de l'aventure dépasse très allègrement les 2 millions d'euros, comme le détaille le tableau suivant :

| <i>justificatif</i> | <i>désignation</i> | <i>Prix TTC</i> |
|---|--|-------------------------|
| délibération Smed 26.11.2003 | Rapport Arcadis | 35 760 |
| | Rapport Girus | 24 697 |
| délibération Smed 6.10.2004 | Rapport Arcadis (mission complémentaire) | 12 868 |
| délibération CG 27.09.2004 et ordre 15.04.2005 | Etude ICF : cartographie pollution Priorité projet CET Lassac | 120 000 (estimation) |
| délibération (5) Smed 25.03.2005 | Communication 2004 : annonces et insertions | 5 797 |
| | Fêtes et cérémonies | 1 190 |
| | Communication | 81 199 |
| délibération (7) Smed 25.03.2005 | Négociateur foncier | 27 000 |
| | Poursuite MAPA communication | 27 000 |
| | Communication relation publique | 8 812 |
| délibération Sydom 13.04.2006 | terrains Rullier | 65 000 |
| | terrains Balfet | 2 000 |
| | terrains Nonnat | 1 500 |
| Cour d'Appel 27.10.2009 | terrains SEPS | 44 000 |
| délibération Sydom 5.06.2009 | terrains com. Sallèles | 1 000 |
| marché Sydom 21.01.08 | AMO projet CET | 600 912 |
| délibération CG 25.02.2008 | PDEDMA élaboration | 347 294 |
| délibération CG 24.11.2008 | études (Sydom) dossier ICPE | 92 042 |
| délibération CG 30.03.2009 | études (Sydom) dossier ICPE | 40 346 |
| délibération CG 23.11.2009 | Programme CET de Lassac (Sydom) | 124 833 |
| Trib. Administratif 29.12.2006 | condamnation conseil général (refus communication) | 1 000 |
| Trib. Administratif 12.06.2009 | condamnation conseil général (annulation Pdedma) | 1 000 |
| Cour d'Appel 27.10.2009 | condamnation Sydom 11(annulation vente terrains) | 2 000 |
| Trib. Administratif 3.12.2010 | condamnation conseil général (annulation Pdedma) | 3 000 |
| Trib. Administratif 3.12.2010 | condamnation Sydom (annulation DSP) | 1 000 |
| résultat Valaudia (Séché) | déficit brut d'exploitation 2009 | 525 588 |
| | TOTAL | 2 196 838 |
| appel offre 28.04.2005 | Marché communication (Sydom 11) | <i>non connu</i> |
| diagnostic pollution | Diagnostic pollution (Sydom 11) | <i>non connu</i> |
| étude faisabilité | Etude faisabilité (conseil général de l'Aude) | <i>non connu</i> |
| | Enquête publique Pdedma (conseil général de l'Aude) | <i>non connu</i> |

A l'heure où la rigueur du budget départemental impacte la moindre petite collectivité, la moindre association ou même le personnel du conseil général de l'Aude, il est toujours utile de savoir où passent nos économies !

Ce décalage, entre la rigueur et la bagatelle de plusieurs millions d'euros, accentue le revers politique provoqué par l'affaire LASSAC.

Le début d'une longue agonie ...

Enfin, n'oublions pas que sont encore recherchées les responsabilités dans les magouilles à l'origine de tout ce gâchis. La majorité départementale semble économe de commentaires sur le sujet.



Hier, Marcel Rainaud bichait ... ([l'indépendant 31 janvier 2007](#))

Aujourd'hui, c'est la véritable déculottée !